

**DISCOURS DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ARCT, A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE D'UN SEMINAIRE SUR LE PLAN DE NUMEROTAGE ET PARTAGE DES INFRASTRUCTURES TIC.**

**BUJUMBURA, BEST OUTLOOK HOTEL DU 11 AU 13 JUIN 2019**

Madame Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information,

Mesdames Messieurs le Ministre ou leurs Représentants,

Monsieur les Représentants du Cabinet Civil du Président, du Sénat et de l'Assemblée Nationale ;

Messieurs les Directeurs Généraux,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un réel plaisir de m'adresser à vous à l'occasion de l'ouverture de ce séminaire sur « ***Le plan de numérotage et partage des infrastructures TIC*** » qui est organisé à Bujumbura, par l'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) en collaboration avec l'Union Internationale des Télécommunications (UIT).

Je voudrais avant toute chose de remercier le Dieu tout puissant mais également remercier particulièrement l'UIT et les personnalités qui ont répondu à notre invitation en venant participer dans les travaux de ce séminaire.

Tout le monde est conscient que si la technologie évolue, cela entraîne l'émergence d'une société moderne utilisant les TIC. La mise en œuvre des réseaux de télécommunications engendre l'utilisation des ressources en numérotage mais également le déploiement et la pose des pylônes pour assurer la transmission des signaux.

L'importance des télécommunications et des TIC dans notre vie quotidienne n'est plus à démontrer. Notre pays fait face à cette évolution technologique et doit s'adapter à ces innovations qui apportent des changements de vivre, de faire, de savoir-faire, etc.

Actuellement, le constat est qu'au Burundi, les opérateurs de télécommunications/TIC investissent très visiblement dans ce secteur par la pose des réseaux et installations des stations de bases (BTS) et des pylônes multiples dans un seul endroit ce qui inquiète souvent les résidents proches à ces infrastructures.

Ces inquiétudes sont souvent fondées sur l'écroulement des pylônes en cas de vents violent, mais également sur le rayonnement des ondes électromagnétiques issues de ces stations d'émission et de réception des signaux.

Madame Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information,

Mesdames Messieurs le Ministre ou leurs Représentants,

Monsieur les Représentants du Cabinet Civil du Président, du Sénat et de l'Assemblée Nationale ;

Messieurs les Directeurs Généraux,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Mesdames et Messieurs,

Depuis le 1 mars 2007, le Burundi a initié à un nouveau Plan Nationale de Numérotage homogène fermé de huit chiffres. Le plan national de numérotation détermine l'ensemble des adresses et numéros permettant d'identifier les points de terminaison des réseaux et des services de communications électroniques, d'acheminer les appels et d'accéder aux ressources internes des réseaux, conformément aux recommandations de l'Union Internationale des Télécommunications. Ce plan doit être durable et équilibré, il doit être évolutif et doit prévoir une réserve suffisante pour faire face à tout besoin imprévu.

Par conséquent, L'Agence de Régulation et de Contrôle des Télécommunications (ARCT) se déploie du jour au jour pour la bonne gestion de ce plan de numérotage mais également pour assurer régulation du secteur en assurant l'élaboration et la mise en œuvre des textes de lois et lignes directrices afin de créer un environnement propice aux investisseurs pour assurer le développement du secteur des télécommunications.

Les données statistiques à la disposition de l'ARCT montrent que le taux de pénétration au 31 décembre 2018, pour le réseau de téléphonie mobile était de **53,65 %**, alors que pour l'Internet ce taux était de **8 %**. Ces indicateurs montrent que des efforts sont à déployer pour assurer la couverture totale de notre pays. Cela va permettre l'utilisation accrue des ressources en numérotage mais aussi d'assurer la couverture nationale par la pose des pylônes des antennes à travers tout le pays.

Ainsi, au cours de ce séminaire, les participants vont premièrement échanger sur le plan de numérotage et les normes de gestion et de mise en œuvre.

Deuxièmement, il s'agira également de se pencher sur les textes de lois sur le partage des infrastructures des télécommunications TIC afin d'assainir l'environnement juridique en matière de partage des infrastructures dont l'implantation ne cessent d'augmenter dans notre pays.

Actuellement, force est de constater que la pose des pylônes par chaque opérateur de manière isolé entraîne des coûts élevés des infrastructures de réseau, ce qui implique la hausse des prix pratiqués par les opérateurs. Le partage des infrastructures TIC est un élément inducteur du développement mais également, un passage obligé pour réduire le coût des investissements dans ce secteur.

A la fin de ce séminaire, nous espérons se doter des informations suffisantes pour la gestion du plan de numérotage mais également de mettre en place un projet de texte validé sur le partage des infrastructures TIC.

Madame Ministre de la Jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information,

Mesdames Messieurs le Ministre ou leurs Représentants,

Monsieur les Représentants du Cabinet Civil du Président, du Sénat et de l'Assemblée Nationale ;

Messieurs les Directeurs Généraux,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Mesdames et Messieurs,

Ce séminaire vient à point nommé où les participants vont échanger l'expérience sur la gestion du Plan de numérotage mais également sur le cadre réglementaire en fixant les normes acceptables de partage des infrastructures de télécommunications qui tiennent compte des évolutions des technologies.

Vos contributions sont donc les bienvenues et je vous encourage ainsi à faire de cette journée, une belle opportunité d'échanges en vue d'améliorer les projets de textes pour combler ce vide juridique en matière de gestion des infrastructures TIC.

Pour terminer, je voudrais remercier l'Union Internationale des Télécommunications UIT pour ses appuis multiformes et sa parfaite collaboration afin d'assurer un développement harmonieux du secteur des TIC.

Nous remercions aussi les experts de l'UIT qui sont venus animer ce séminaire et enfin nous remercions tous les participants à ce séminaire. Je vous souhaite plein succès à vos travaux, je déclare officiellement ouvert le séminaire sur la Plan de Numérotage et le Partage des Infrastructures TIC.

Je vous remercie de votre attention.